1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER
Emploi	INFIRMIER
Métier	INFIRMIER
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	URGENCES
Structure interne (CR - *Code et Libellé)*	
Unité fonctionnelle *(Code et Libellé)*	UCO

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier(ère) est placé(e) :

- Sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il(Elle) collabore dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soins.

Il (Elle) est rattaché(e) à la filière soignante et relève de sa hiérarchie : cadre de santé assistant chef de pôle et directeur des soins du centre hospitalier le VINATIER. Il(Elle) est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin responsable de l'unité et du médecin chef de service, responsable de pôle.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Amplitude : 12h en repos variables
Horaires : 7h-19h / 7h30-19h30 /19h30-7h30 (en cours de validation)
Cycle hebdomadaire de 36h jour / 32h30 nuit
Congés posés dans le respect de la note GTT annuelle

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Les professionnels sont affectés administrativement sur l'UCO, cependant ils sont susceptibles d'être affectés ponctuellement et en fonction des besoins sur les autres unités du Pôle Urgences et de l'institution.

L'UCO est intégrée au Pôle Urgences du CHV qui se compose de :

- **UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Ligne Urgence** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation du CHV – SJDD – St Cyr. L'UPRM accueille les patients hors secteur ou SDF par tour de répartition entre les 3 centres hospitaliers

- **Unité Post Urgences : Ligne Urgence** Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée. La durée du séjour pouvant aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient.

- **E.L.I.P.'S** : Equipe de liaison et d'intervention auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches pour l'engagement dans les soins.

- **CPS : Centre de Prévention Suicide :** Prise en charge téléphonique en première intention puis en consultation médico-infirmière des détresses psychologiques avec risques ou passages à l'acte suicidaire (dispositif régional)

- **Vigilan's :** prise en charge téléphonique des patients suicidant.

- **LIVE :** Plateforme téléphonique d'information et d'orientation à destination des professionnels, aidants et patients.

- **3114 :** Plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles institutionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.
Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.
L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES ET SPECIFIQUES

- Accueil des patients et de leur entourage dans le respect de la confidentialité, de la dignité et de l'intimité.
- Concourir à la prise en charge des patients dans un travail en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle.
- Mener des entretiens infirmiers (Accueil – Evaluation – Suivi- Réassurance)
- Participer aux entretiens médico – infirmiers.
- Participer à l'organisation et à l'animation d'activités thérapeutiques.
- Prévenir et Evaluer la douleur
- Assurer la gestion et l'administration des thérapeutiques médicamenteuses
- Identifier et désamorcer les signes évocateurs d'une tension pouvant évoluer vers une situation de violence (refus de soin, crise suicidaire, crise d'angoisse, etc.)
- Mettre en œuvre l'organisation logistique et de soins indispensables à la prise en charge du patient.
- Assurer les transmissions écrites sur le dossier informatisé
- Communiquer les informations essentielles aux différents intervenants dans la prise en charge du patient.
- Maintenir une posture réflexive dans un travail d'équipe sur les situations de soins.

- S'inscrire dans une démarche qualité (EI – Crex – Evolutions des pratiques)
- Participer aux réunions d'équipe dans un engagement dynamique et constructif.
- Accueillir et soutenir les nouveaux collègues arrivants dans leur prise de fonction.
- Assurer l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers
- Actualiser ses connaissances en lien avec l'évolution du métier
- Répondre au dispositif d'appel d'urgence(PTI) (urgences vitales- violences – soins sécurisés)
- Veiller sur la qualité du sommeil des patients
- Savoir utiliser les différents outils d'évaluation du sommeil
- Mettre en œuvre la continuité jour/nuit et des relais à prendre

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Savoir recueillir, analyser et synthétiser les informations permettant la prise en charge du patient.
- Posséder des capacités relationnelles : sens de l'écoute et intérêt pour le travail en équipe pluri professionnelle.
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités afin de planifier ses activités.
- Savoir repérer rapidement les situations d'urgences, et prioriser les actions en fonction.
- Etre capable d'évaluer l'état clinique du patient dans le cadre de l'application du protocole anxiolyse si besoin.
- Etre capable d'autonomie et de prise d'initiative dans le respect de son champ d'activité.
- Savoir maintenir une posture professionnelle dans toutes les situations de soins.
- Alerter sa hiérarchie lors de situations complexes ou de danger.
- Etre dynamique et responsable de sa pratique.
- S'inscrire dans une démarche de réactualisation des connaissances.
- Veiller à instaurer un climat de sécurité au sein de l'unité

8.1. Diplôme requis et Formation souhaitée

- **DIPLOME D'ETAT INFIRMIER**
- AFGSU
- Formation socle personne en crise suicidaire
- RAISOPSY
- Formation sur le sommeil et le travail de nuit

8.2. Expérience professionnelle

- Expérience d'infirmier en psychiatrie requise
- Gestion de la crise suicidaire
- Notion d'urgences psychiatriques.

8.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance générale du soin en psychiatrique.
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale
- Connaissances théoriques des différentes symptomatologies en psychiatrie.
- Connaissance dans l'utilisation des outils informatiques
- Connaissance et respect du secret professionnel
- Etre titulaire du permis B

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Emetteur		
Pôle Urgences Psychiatriques		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Création Nouvelle unité, ouverture prévue au 18/11/2024		
Rédaction	**Vérification**	**Validation**
S. CELLARD Cadre supérieure assistante chef de pôle C. BOUCHET Cadre supérieure assistante chef de pôle	F. BOISSIÉ Cadre supérieur de santé FF, Direction des soins	V. BÉRICHEL Coordonnateur général des soins